

Séance du 15 FÉVRIER 2024 – 18h30

Salle du Conseil, Mairie de Saint Vincent

Convocation du 07 février 2024,

Ordre du jour :

- Vote des statuts du SIVOM de la Couze-Pavin
- Vote des statuts du SIVOM d'intérêt scolaire de la Couze-Pavin
- Identification des Zones d'Accélération d'ENergies Renouvelables
- Rachat de la parcelle ZD148
- Demande de fonds de concours pour les panneaux photovoltaïques
- Adhésion au service Remplacement du CDG63

Liste des membres

- **Présents** : COSTE Yves, VAZ DE AZEVEDO José, DENIZIOT David, AUDRAS Martine, DARSEES Alexis, PRUGNE Sophie, ROUX Bruno, VERLHAC Jean-Pierre.
- **Absents** : BERTHAUT Marie, DISSAY Anne-Marie (pouvoir donné à COSTE Yves)

Président de séance : COSTE Yves

Secrétaire de séance : AUDRAS Martine

1 – DCM 2024/01 : VOTE DES STATUTS DU SIVOM DE LA COUZE-PAVIN (STADE)

Les statuts du SIVOM de la Couze Pavin ont été modifiés pour permettre de créer un city-stade entre les communes de St Cirgues, Chidrac et St Vincent.

Il faut voter les nouveaux statuts pour pouvoir les appliquer.

Décision du conseil. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces statuts.

2 – DCM 2024/01 : VOTE DES STATUTS DU SIVOM D'INTERET SCOLAIRE DE LA COUZE-PAVIN

Les statuts pour la nouvelle école ont été rédigés par la commune de St Cirgues.

Il convient de prendre une délibération pour adhérer au SIVOM de l'école du Château et de ratifier les statuts.

Décision du conseil. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces statuts.

3 – IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation des énergies renouvelables. L'article 15 demande aux communes de définir par délibération le choix des parcelles retenues pour y installer des énergies renouvelables.

Il est proposé la **parcelle ZB12 à Lavelle** pour y installer des panneaux photovoltaïques au sol.

Décision du conseil. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

4 – RACHAT DE LA PARCELLE ZD148

L'EPF-SMAF Auvergne a acheté pour la commune la parcelle ZD148 située chemin des jardins. Il est, désormais, possible de racheter cette parcelle.

Décision du conseil. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le rachat de la parcelle.

5 – PANNEAUX SOLAIRES SUR L'ÉGLISE

Suite au lancement de l'opération Solaire Dôme et la décision de mettre des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église, une analyse économique a été réalisée par l'Adhume. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander des fonds de concours mis à disposition par l'Agglo Pays d'Issoire pour financer une partie de ce projet.

Décision du conseil. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le plan de financement.

6 – SERVICE REMPLACEMENT DU CDG63

Le CDG met à disposition des collectivités territoriales un panel d'agents contractuels relevant des filières administratives, technique et médico-social. L'objectif étant de répondre aux besoins ponctuels en personnel. La mission est facultative et régie par une convention.

L'adhésion à la mission remplacement est gratuite ; seule la mise à disposition d'un agent est facturée. Le Centre de Gestion reste l'employeur des agents pendant leur mise à disposition et assure la gestion administrative de leur contrat ainsi que de leur paie.

Décision du conseil. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette convention.

Questions diverses :

- ❖ Le Conseil Municipal prend connaissance du plan de financement de la Maison Faure et des demandes de subventions qui ont été faites.
- ❖ Un devis a été réalisé par l'entreprise MARQUES CONSTRUCTION pour la fissure sur la façade de l'école, le Conseil Municipal donne son accord.
- ❖ Messieurs PICAUD et MARTINEZ ont demandé si il était possible d'avoir des concessions de cimetière à Lavelle, Monsieur VERLHAC en voudrait une à Saint Vincent, le Conseil Municipal a donné son accord.
- ❖ Une réunion publique pour l'école de St Cirgues aura lieu le 08 mars à 18h à Chidrac
- ❖ Le recensement s'est terminé le 17 février 2024, avec 100% de réponses.
Le Conseil Municipal vous remercie grandement pour votre contribution !

La séance est levée à 20h00.

Table des délibérations.

DCM 2024/01	VOTE DES STATUTS DU SIVOM DE LA COUZE-PAVIN
DCM 2024/02	VOTE DES STATUTS DU SIVOM D'INTERET SCOLAIRE DE LA COUZE-PAVIN
DCM 2024/03	IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION D'ENERGIES RENOUVELABLES
DCM 2024/04	RACHAT DE LA PARCELLE ZD148
DCM 2024/05	DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
DCM 2024/06	ADHESION AU SERVICE REMPLACEMENT DU CDG63

Le Maire,
Yves COSTE

